

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/126  
13 septembre 2003

(03-4896)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

## BURUNDI

Déclaration de S.E. M. Charles Karikurubu  
Ministre du commerce et de l'industrie

Je voudrais tout d'abord au nom de Son Excellence M. Domitien Ndayizeye, Président de la République du Burundi, au nom du gouvernement du Burundi, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre exprimer nos sincères remerciements pour l'accueil et l'attention dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville, Cancún.

Permettez-moi aussi d'exprimer mes vives félicitations à l'endroit de M. (Mme) ... pour votre élection à la présidence des travaux de cette cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Burundi est parmi les pays les moins avancés. À l'instar des autres pays membres de ce groupe, le Burundi a inscrit le commerce extérieur au cœur de sa stratégie de développement. Depuis 1986, nous avons entrepris la libéralisation de notre économie. Permettez-moi d'en souligner quelques réformes importantes déjà réalisées pour illustrer la volonté manifeste qu'a le Burundi pour répondre pleinement à ce processus d'instaurer un système de commerce multilatéral ouvert et non discriminatoire que tous ici recherchons à travers notre Organisation. Depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui, le Burundi a:

- réduit les tranches tarifaires et plafonné les taux des douanes à l'importation à 40 pour cent;
- abaissé le droit à l'importation avec l'objectif d'atteindre le tarif zéro en l'an 2004 pour les produits originaires de la zone de libre-échange du COMESA, organisation régionale dont le Burundi est membre;
- supprimé l'interdiction et le contingentement à l'importation;
- libéralisé le marché de change et autorisé la détention des comptes en devises;
- procédé à la suppression du contrôle des prix; et j'en passe.

Le Burundi entend poursuivre la consolidation de cette politique de libéralisation du commerce conformément aux différents Accords de l'OMC. C'est dans ce contexte que le Burundi vient de présenter au mois d'avril de cette année le document de politique commerciale du Burundi, et le document a été accepté par les organes de l'OMC et les pays partenaires Membres de cette même Organisation.

Comme les autres pays les moins avancés, le Burundi attache une grande importance au développement de l'accès aux marchés pour ses produits. De ce fait le Burundi plaide fortement en

faveur d'un accès total aux marchés des pays développés sans aucun obstacle tarifaire et non tarifaire pour tous les produits originaires des PMA.

Aujourd'hui malheureusement, certains indices montrent à suffisance que la tendance à la baisse de la part de ces pays dans le commerce mondial ne fait que se poursuivre et les PMA doivent unir leurs efforts pour la renverser. Le développement de l'accès aux marchés est le seul moyen de prévenir une marginalisation accrue des PMA dans le commerce mondial.

En dépit d'énormes efforts d'assainissement entrepris dans beaucoup de pays en développement en général et dans les pays les moins avancés, l'Afrique, qui constitue 70 pour cent des PMA, reste toujours en marge des échanges internationaux. Or en ratifiant les Accords de Marrakech, ces pays affirmaient leur foi dans le système de commerce multilatéral en tant que facteur de croissance et de stabilité.

Toutefois, au terme de neuf ans de fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce, force est de constater que les acquis obtenus sont nettement en deçà des attentes.

Les pays en voie de développement en général, les PMA en particulier, supportent la lourde charge que constitue la mise en œuvre des Accords de l'OMC qui, en réalité, se traduit par une hausse de leurs importations alors que leurs exportations se heurtent à un certain nombre d'obstacles comme notamment: les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane, les normes techniques, etc.

L'application des Accords de l'OMC pose encore de nombreuses difficultés à nos pays. Il convient de les examiner et d'en limiter les distorsions et les asymétries. Partant, les questions qui paraissent urgentes et décisives susceptibles de prendre en compte nos priorités du moment et pouvant permettre aux PMA d'accroître leurs exportations, sans être exhaustives, sont notamment:

- un accès véritable aux marchés de tous les pays développés pour tous les produits des PMA en franchise de droits et sans contingentements ;
- les règles d'origine applicables aux produits des PMA doivent être révisées de façon judicieuse compte tenu de leur capacité industrielle;
- interpréter et mettre en œuvre les dispositions existantes des Accords de l'OMC d'une façon qui réponde aux besoins des PMA;
- la suppression des subventions et des crédits à l'exportation des produits des pays développés qui viennent concurrencer de façon déloyale sur nos propres marchés nos productions agricoles et/ou industrielles;
- accorder un traitement spécial et différencié à nos pays dans le secteur de l'agriculture pour répondre aux besoins de la sécurité alimentaire.

Pour les droits de la propriété intellectuelle, nous saluons les récents développements sur les droits de propriété intellectuelle et la santé publique et nous insistons sur la mise en œuvre effective des dispositions en vue de faciliter l'accès de nos populations aux médicaments essentiels et à moindre coût.

Dans le domaine de la coopération technique et du renforcement des capacités, le Burundi se félicite du Programme du Cadre intégré visant à établir un modèle de renforcement des capacités commerciales cohérent et bien intégré dans la stratégie de lutte contre la pauvreté des PMA. Nous insistons sur les besoins d'une amélioration du fonctionnement de l'assistance technique de l'OMC grâce à une augmentation substantielle du budget destiné à son financement. Ce dernier devrait être principalement orienté vers le renforcement des capacités productives des produits exportables pour

améliorer notre balance commerciale et créer des emplois avec pour but ultime de réduire la pauvreté par cette redistribution des revenus en milieu rural.

La Déclaration ministérielle de Doha a entériné le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés en tant que modèle viable pour le développement du commerce des PMA. Le Burundi se trouve dans la phase qui suit la réalisation de l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et demande l'utilisation du Guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, afin de réaliser un projet prioritaire et d'importance primordiale pour le succès du Cadre intégré, j'ai nommé ici "le Projet Huiles essentielles" en cours de réalisation au Burundi.

---